

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **treizième jour de janvier 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Claude Ménard, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-01-001 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 novembre, 2 décembre et 16 décembre 2002.

ADOPTÉE

03-01-002 **Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2003 et acquitte la cotisation annuelle de 5 487.71 \$ (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

03-01-003 **Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 18 décembre 2002

- nos 2CH001906 à 2CH001908 10 975.44 \$

- En date du 18 décembre 2002
 - no 2CH001909 13 584.73 \$
- En date du 23 décembre 2002
 - nos 2CH001910 à 2CH001920 24 639.24 \$
- En date du 30 décembre 2002
 - nos 2CH001921 à 2CH001924 22 712.06 \$
- En date du 8 janvier 2003
 - nos 3CH000001 à 3CH000004 19 852.26 \$
- En date du 9 janvier 2003
 - nos 3CH000005 & 3CH000006 28 485.72 \$
- En date du 10 janvier 2003
 - no 2CH001722 annulé
- temps supplémentaire des périodes 200251 à 200253 & 200301

ADOPTÉE

03-01-004

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 10 janvier 2003
 - nos 3CH000007 à 3CH000135 225 342.83 \$

ADOPTÉE

03-01-005

Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2003 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, entente, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire ou mensuelle;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Récupération Gaudreau Inc. tel qu'établis par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP – Mauricie-Bois-Francis-Lanaudière Inc. : contribution annuelle de **23 888.62 \$** (plus taxes);

- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
- Montant total de **105 780.01 \$**
 - versements de **52 890.01 \$** le 15 février 2003 et de
 - **52 890.00 \$** le 15 juin 2003;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
- Montant total de **49 679.35 \$**
 - Versements de **16 559.79 \$** le 1^{er} février 2003,
 - de **16 559.78 \$** le 1^{er} mars 2003,
 - et **16 559.78 \$** le 1^{er} avril 2003;
- h) Quote-part pour la Corporation de développement agro-alimentaire et forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ) de **1 278.54 \$** payable le 1^{er} février 2003;
- i) Quote-part des dépenses de fonctionnement du Parc linéaire des Bois-Francis :
- Montant total de **5 638.02 \$**
 - Versements de **1 879.34 \$** le 1^{er} février 2003,
 - de **1 879.34 \$** le 1^{er} mars 2003,
 - et **1 879.34 \$** le 1^{er} avril 2003;
- j) Quote-part des dépenses de fonctionnement du Programme PAIR de **639.27 \$** payable le 1^{er} février 2003;
- k) Quote-part des dépenses de fonctionnement de la MRC de l'Érable pour l'hygiène du milieu de **773.15 \$** payable le 1^{er} février 2003;
- l) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **42 000.00 \$** payable en deux versement égaux en février 2003 et avril 2003;
- m) Contribution à Développement économique Princeville de **96 500.00 \$** payable en trois versement égaux en février 2003, mai 2003 et août 2003;
- n) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :
- Biolab
 - Télébec ltée
 - Hydro-Québec
 - Gaz Métropolitain
 - Bell Mobilité Cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - Guy Vachon
 - Groupe Distribution (Presto)
 - Distal inc.
 - Bureau de la publicité des droits
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Système de Protection Victo
 - Électro Alarme 2000 inc.
 - Receveur Général du Canada
 - Ministre du Revenu du Québec
 - CARRA
 - CSST
 - Financière Banque Nationale (REER)
 - Mckenzie Financial Corporation (REER)
 - Caisse populaire de Princeville (REER)
 - Industrielle-Alliance
 - Assurances American Home
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francis
 - SOCAN

- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Société canadienne des Postes
- Vidéotron ltée
- Postage by Phone (Téléchargement)
- Petites caisses

ADOPTÉE

03-01-006

Salaires – Brigadiers scolaires

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit fixer le salaire des brigadiers scolaires pour l'année 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le salaire des brigadiers scolaires soit fixé à vingt-et-un dollars (21 \$) par jour d'école pour l'année 2003.

ADOPTÉE

03-01-007

Colloque sur la sécurité civile

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu les 25 et 26 février 2003 au Centre des Congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise la participation d'un représentant pour assister au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu à Québec, les 25 et 26 février 2003;

Que la trésorière est autorisé à effectuer les déboursés relatifs à la participation du représentant à ce colloque.

ADOPTÉE

Avis de Changements – Hôtel de Ville – À suivre.

03-01-008

Réclamation Construction Bois-Francis Inc.

ATTENDU QUE Construction Bois-Francis inc. a fait parvenir une réclamation pour frais supplémentaires pour l'agrandissement et les rénovations de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE ces frais de 28 310.50 \$ (avant taxes) n'ont fait l'objet d'aucun ordre ou avis de changement, ni été approuvés par l'architecte;

ATTENDU QUE l'entrepreneur était totalement conscient du fait que les travaux devaient s'effectuer par phases lors de la signature du contrat en avril 2002;

ATTENDU QUE l'étalement des travaux dans le temps a causé des inconvénients au personnel et à la clientèle de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil ne considère pas fondée la réclamation de Construction Bois-Francis inc. de 28 310.50 \$ (avant taxes) et qu'il n'entend pas y donner suite.

ADOPTÉE

03-01-009 **Contrat location centre administratif au CLSC de l'Érable**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire reconduire l'entente de location du bureau situé au 101, rue Demers avec le CLSC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entente de location de locaux du centre administratif situé au 101, rue Demers avec le CLSC de l'Érable pour l'année 2003 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat de location pour et au nom de la Ville de Princeville selon les conditions établies entre les deux parties.

ADOPTÉE

03-01-010 **Vente de terrains résidentiels – 495 & 505 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à " Les Constructions Carol Allaire inc. " le lot 247-1-166 (495 Fréchette) pour le prix de 11 157.92 \$ avant les taxes applicables et le lot 247-1-165 (505 Fréchette) pour le prix de 11 157.92 avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-01-011 **Festival du Cheval**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval de Princeville a présenté une demande d'aide financière pour l'organisation de la troisième édition et que les états financiers de l'organisation 2002 ont été également déposés;

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval à Princeville vise à attirer encore plus de visiteurs chez-nous;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire promouvoir cette belle activité durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil accorde à l'organisation du Festival du Cheval de Princeville, un montant de 15 000\$ dollars pour démontrer son appui à l'organisation de la troisième édition du Festival du

Cheval de Princeville.

ADOPTÉE

Ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau - Dépôt de la nouvelle politique sur la qualité de l'eau.

MRC de l'Érable - Réception d'une invitation transmise par la MRC de l'Érable pour assister à une séance publique de la MRC de l'Érable. Les membres du conseil suggèrent d'assister à la rencontre du mois d'avril.

Ministre Délégué aux Transports et à la Politique Maritime - Confirmation de l'aide financière consentie par le Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local - Classée.

03-01-012

Club Optimiste de Princeville inc.

ATTENDU QUE l'organisation du Club Optimiste de Princeville désire relancer l'organisation des Talents locaux;

ATTENDU QUE l'organisation du Club Optimiste de Princeville vise à promouvoir les talents locaux de nos jeunes de Princeville;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été adressée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accorde à l'organisation du Club Optimiste de Princeville, un montant de 100\$ dollars pour l'organisation de la Troupe de Spectacle Optimiste qui s'exécutera au printemps à la Place des Arts de l'École Ste-Marie de Princeville.

ADOPTÉE

03-01-013

Couverture journalistique de Transcontinental

ATTENDU QUE depuis un an, la Ville de Princeville fait connaître ses actions et Évènements à la population par le biais d'un nouveau journal « Le Petit Prince », propriété des Hebdos Transcontinental;

ATTENDU QUE cette information circule principalement sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE les élus de la Ville aimeraient faire connaître ses actions et événements à l'ensemble de la population de la région des Bois-Francs comme c'est le cas avec le journal « La Nouvelle »;

ATTENDU QUE cette constatation dilue beaucoup les efforts faits par le conseil pour faire connaître Princeville à l'ensemble de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil transmette une lettre de doléances au Président des Hebdos Transcontinental, pour faire connaître le mécontentement des élus municipaux face à l'information qui

n' apparaît pas dans le média d'information du journal « La Nouvelle ».

ADOPTÉE

03-01-014

Lettre Félicitations Jacynthe Larivière

ATTENDU la tenue du Championnat canadien de patinage artistique à Saskatoon en Alberta;

ATTENDU la victoire remportée par la patineuse artistique de Princeville Madame Jacynthe Larivière;

ATTENDU la demande produite par le conseiller Gilles Fortier à l'effet de féliciter la jeune patineuse de Princeville Madame Jacynthe Larivière ainsi que son partenaire récipiendaires de la médaille d'or en couple à la compétition nationale de patinage artistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil transmette une lettre de Félicitations à Madame Jacynthe Larivière de Princeville, médaillée d'or au Championnat Canadien de Patinage Artistique tenue à Saskatoon en Alberta.

ADOPTÉE

03-01-015

Association du Hockey-Mineur de Princeville – Demande des états financiers

ATTENDU QUE la Ville de Princeville dans ses règles d'attribution d'aide financière doit au préalable obtenir les états financiers de l'organisme;

ATTENDU QUE l'association du Hockey-Mineur de Princeville a transmis un état des résultats de leur opération pour la période débutant le 1^{er} avril 2001 et se terminant le 31 mars 2002;

ATTENDU QUE ce document n'est pas les états financiers (bilan) tel que requis par la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil demande un bilan complet des opérations de l'association de Hockey-mineur de Princeville pour allouer les crédits consentis par celle-ci pour l'année 2003.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-01-016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Claude Ménard, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière